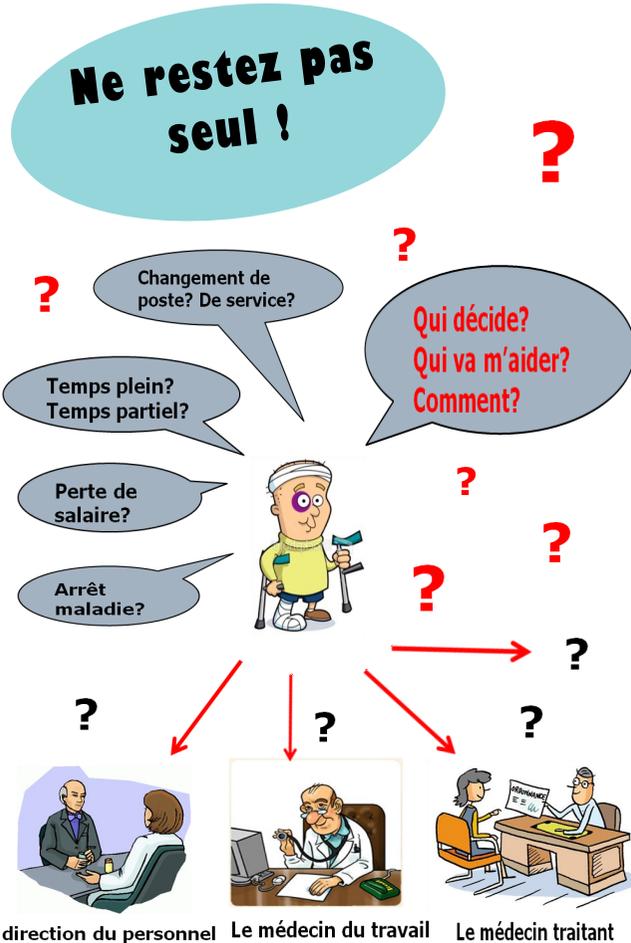


**La Cellule de Maintien Dans l'Emploi** est un groupe pluridisciplinaire qui vise à associer différents acteurs de l'établissement afin de prévenir l'apparition des difficultés au travail.



**Tous les handicaps ne sont pas visibles** (problèmes cardiaques, lombalgies, diabète, ...) autant de symptômes invisibles pouvant être reconnus comme des handicaps.



Changeons de regard sur le handicap!

**Cellule de Maintien Dans l'Emploi**

Information diffusée par votre service de Santé au Travail



Référence : SANTE-INF-005 - Version : N° 1 - Application : 11/07/2019 - Service : Pole Administration/Santé au Travail

**Rappel**

**La visite de reprise de travail** est systématique et obligatoire après un congé de maternité ou absence pour cause de maladie d'au moins 30 jours.

**La visite de pré-reprise** est demandée par vous, votre médecin traitant ou le médecin spécialiste et a lieu pendant votre arrêt.

**La visite à la demande** peut avoir lieu à tout moment, et est sollicitée soit par vous-même, soit par l'employeur.

**Nadège GADOIS,**  
**Référent Handicap**  
 Service de Santé au Travail  
 Centre Hospitalier de L'Aigle  
 10 Rue du Docteur FRINAULT

Fax: 02 33 24 95 02  
 Messagerie :  
 nadege.gadois@ch-laigle.fr



**CELLULE DE MAINTIEN DANS L'EMPLOI**

**BESOIN D'AIDE ?  
 PARLONS-EN !**



*Sollicitez Votre Référent Handicap  
 « Maintien dans l'Emploi »*

## Votre situation

### Compte tenu de votre problème de santé



**Vous présentez que vous ne pourrez plus faire tout ce que vous faisiez comme avant:**



#### Vous ressentez des douleurs ?

Au niveau du dos, du cou, des épaules, des bras, des poignets, des jambes, des genoux,...

#### Vous ressentez un mal être ?

Fatigue, démotivation, tristesse, manque d'appétit, insomnie, difficultés pour vous concentrer,...



#### Vous êtes en arrêt de travail depuis plus de 3 mois ?

Vous vous interrogez sur vos capacités à reprendre votre activité

#### Vous avez un handicap reconnu ou non ?

Qu'il soit, moteur, visuel, auditif, psychique, intellectuel, consécutif à une maladie invalidante; ...



Je ne suis même plus capable de ...



## Comment faire ?

**Réagissez vite !**

**Parlez-en MAINTENANT !**



**Demandez une visite médicale de pré-reprise**

Médecin du travail et/ou

Infirmière santé au travail

**Cette visite est à votre initiative ou à la demande de votre médecin traitant ou du médecin spécialiste.**



**Pourquoi ?**

**Parce que les séquelles de la maladie ou d'un accident peuvent constituer un obstacle à la reprise du travail.**

**Objectifs :**

- ⇒ Evaluer avec vous votre situation
- ⇒ Préparer la reprise
- ⇒ Eviter votre désinsertion professionnelle
- ⇒ Anticiper les difficultés
- ⇒ FAVORISER LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI



## Qui contacter ?

**Appelez Nadège GADOIS**

*Référent Handicap  
Maintien dans L'Emploi  
Infirmière en Santé au Travail*

**Téléphonez au  
02 33 24 99 26  
Ou en interne  
Poste 99 26**



**Ou**

**Appelez Pierre-Yves LAURENT**

*Directeur des Ressources Humaines*

**Téléphonez au  
02 33 24 96 53  
Ou en interne  
Poste 96 53**